



LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIER SESSION 2023-2

Directrice du G.I.P. : Christine MARCHAL
Directeur de l'I.F.A. : Christophe DEBOUT
Référente pédagogique
Formatrice coordinatrice : Florence GRILLET-GAUDRY
Formatrice : Cynthia CHARRUAZ
Secrétaire : Cindie AMILLARD

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon
Groupement d'Intérêt Public
19, avenue de Maison Blanche -93331 Neuilly-sur-Marne CEDEX
Tél. 01 49 44 36 00 – Fax 01 49 44 36 01
www.ifits.fr
administration@ifits.fr

Sommaire :

THEMES DE L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME THEORIQUE ET CLINIQUE	3
OBJECTIFS GLOBAUX DE LA FORMATION AMBULANCIER	5
OBJECTIFS SPECIFIQUES AU REGARD DU REFERENTIEL DE FORMATION	7
Bloc 1 : Prise en soins du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.	7
Module 1 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage.....	7
Module 2 : Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté.....	11
Module 3 : Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement.....	14
Bloc 2 : réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés a l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.....	16
Module 4 : Appréciation de l'état clinique du patient.....	16
Module 5 : Mise en œuvre de soins adaptés a l'etat du patient notamment ceux relevant de l'urgence.	26
BLOC 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	32
Module 6 : Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre.....	32
Module 7 : Conduite du véhicule adapte au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état du patient.....	33
BLOC 4 : Entretien des matériels et installation du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	34
Module 8 : Entretien du matériel et installation du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	34
BLOC 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	37
Module 9 : Traitement des informations.....	37
Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques.....	39
LES STAGES EN MILIEUX CLINIQUES ET EN ENTREPRISE	43
MODALITES GENERALES	43
PLANIFICATION DE LA FORMATION	44
EVALUATIONS ET VALIDATIONS DE BLOCS	45
OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER	49
DATES DES EVALUATIONS SOMMATIVES	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES	52

THEMES DE L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME THEORIQUE ET CLINIQUE

Selon l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégrité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi d'une ou de plusieurs unités de formation (modules au sein d'un bloc et stages) correspondant à une formation complémentaire en fonction des bloc / modules d'accès au diplôme d'Etat.

Les blocs de formation sont constitués de modules qui correspondent à l'acquisition des 11 compétences menant à la certification.

Bloc 1 : Prise en soins du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.	Compétence 1 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage.
	Compétence 2 : Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté.
	Compétence 3 : Mettre en œuvre les soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient.
Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.	Compétence 4 : Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences.
	Compétence 5 : Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.	Compétence 6 : Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport.
	Compétence 7 : Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'Etat de santé du patient.
Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.	Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés.
	Compétence 9 : Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité.
Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques.	Compétence 10 : Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels.
	Compétence 11 : Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

La formation est dispensée de la manière suivante :

- 801 heures en Institut de formation,**
- 3 heures de suivi pédagogique intégrés aux 801 heures de formation,**
- 245 heures en stage clinique et en entreprise de transport sanitaire.**

Le volume horaire hebdomadaire est fixé à 35 heures.

OBJECTIFS GLOBAUX DE LA FORMATION AMBULANCIER

Au terme de sa formation, l'élève ambulancier sera capable :

- D'assurer, la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient ;
- De réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention ;
- D'exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou de transport d'équipe de transplantation ;
- De réaliser des actes de soin dans son champ de compétence lors d'un cas d'état d'urgence déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plan de sanitaire ;
- D'exercer son activité au sein d'entreprise de transport sanitaire, d'établissement de soins, de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle.

Au terme de son cursus de formation, l'élève doit être capable :

- De prendre soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé en :
 - o Recueillant les informations auprès du patient, de son entourage ou d'autres professionnels de santé permettant d'adapter la prise en soin et le transport sanitaire du patient,
 - o Identifiant des situations à risque pour le patient et les coéquipiers,
 - o Mettant en œuvre des mesures de prévention des risques (permettant de garantir la sécurité du patient, de ses coéquipiers et de tiers),
 - o Mettant en œuvre des activités d'installation, de mobilisation, d'immobilisation et de conditionnement du patient,
 - o Aménageant l'environnement pour la sécurité et le confort physique et psychique du patient,
 - o Réalisant des gestes et des soins d'hygiène ou de confort adaptés au patient, dans son domaine d'intervention.
- De réaliser un recueil de données cliniques du patient afin de mettre en œuvre des soins notamment ceux relevant de l'urgence et réaliser la transmission des données en :
 - o Recueillant des données et des paramètres cliniques dans le cadre de son champ de compétences,
 - o Etablissant et en transmettant un bilan de situation du patient,
 - o Surveillant l'état clinique du patient tout au long de sa prise en soin et de son transport, dans son domaine d'intervention,
 - o Identifiant tout changement dans la situation du patient et en alertant,
 - o Réalisant les premiers soins notamment ceux relevant de l'urgence, requis par l'état du patient, dans son domaine d'intervention et sur prescription du médecin régulateur.

- De contrôler et entretenir le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en :
 - Préparant le véhicule et ses installations afin de prévenir le risque de contamination, de chute, de blessure et d'infection,
 - Contrôlant l'adéquation du véhicule au regard de l'état clinique du patient,
 - Réalisant les vérifications de base du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre.
- De réaliser le transport sanitaire du patient en :
 - Choissant et en vérifiant les itinéraires afin de les adapter à l'état du patient, au degré d'urgence et aux conditions de circulation,
 - Conduisant le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en sécurité et en adéquation avec l'état clinique du patient.
- De contrôler et entretenir les matériels, équipements et installations du véhicule en :
 - Vérifiant la conformité et le bon fonctionnement des équipements, appareils, matériels, installations et fixations,
 - Vérifiant l'approvisionnement et la conformité des consommables,
 - Identifiant afin de signaler et traiter les anomalies et dysfonctionnements dans son domaine d'intervention.

Le projet pédagogique permet à l'élève :

- De s'inscrire dans une progression personnelle par l'intermédiaire de la supervision professionnelle et pédagogique.
- D'auto évaluer la progression de son apprentissage :
 - Lors des séances de travaux pratiques à l'école
 - Lors d'évaluation formative clinique,
 - Lors des stages en utilisant le portfolio et le livret d'évaluation de l'acquisition des compétences sur chacun des stages.
 - Par l'exploitation du vécu de stage et la supervision pédagogique en groupe,
 - Par la supervision pédagogique individuelle avec le même référent pédagogique.

OBJECTIFS SPECIFIQUES AU REGARD DU REFERENTIEL DE FORMATION

Bloc 1 : Prise en soins du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.

Module 1 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage.

1 - Les différentes formes de communication, la théorie de la communication.

L'élève ambulancier sera capable :

- De différencier la communication verbale, non verbale et paraverbale,
- D'expliquer le phénomène de la communication,
- D'expliquer la notion feed-back,
- De citer 6 éléments favorisant la communication verbale,
- De citer 6 éléments favorisant la communication non verbale,
- De schématiser le processus de communication,
- De citer 5 éléments influençant de manière négative la communication

2 - L'observation et l'entretien, l'écoute active et la reformulation.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'observer le patient afin de recueillir des données objectives pour alimenter son raisonnement clinique,
- D'utiliser les techniques d'entretien afin de recueillir des données subjectives pour alimenter son raisonnement clinique,
- D'expliquer ses actions et le rationnel qui y est associé au patient pris en charge ainsi qu'à son entourage.

3 - Le développement psychologique de l'être humain, l'insertion dans la société, le lien social.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer les différentes étapes du développement psychologiques de l'être humain,
- De présenter les différents modes d'insertion dans la société,
- D'expliquer le concept de lien social,
- De présenter les points principaux de la mise en place de lien social pour un individu.

4 - Les relations humaines, Les valeurs et les principes : respect, discrétion, absence de jugement de valeur, confidentialité.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir la notion de relations humaines,
- D'expliquer le concept de respect, et en particulier celui de la personne prise en charge,
- D'accompagner un patient en faisant preuve de discrétion sans poser de jugement de valeur sur celui-ci,
- De respecter la notion de confidentialité dans le traitement des informations qu'il possède.

5 - Situations spécifiques et adaptation de la communication et de la relation.

L'élève ambulancier sera capable d'adapter sa communication et sa relation aux situations spécifiques (violence, handicap – troubles du neurodéveloppement, désorientation, fin de vie, pathologies chroniques, urgences, annonce ...).

6 - Les pathologies psychiatriques.

L'élève ambulancier sera capable :

- De différencier les modes d'hospitalisation du patient atteint de troubles psychiatriques,
- De définir les termes psychose et névrose,
- D'adapter sa communication et sa relation auprès du patient présentant des troubles psychiatriques,
- De prendre en charge un patient présentant des troubles psychiatriques.

7 - Le concept de mort.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer les grandes lignes de la psychologie de la personne en fin de vie,
- De citer les 5 étapes de l'acceptation du deuil selon la théorie de Kubler Ross,
- D'apporter réconfort aux aidants et/ou à l'entourage,
- D'apporter des conseils sur la prise en charge après le décès (certificat de décès, déclaration en mairie, permis d'inhumer),
- D'adapter sa prise en charge de la personne décédée au regard des attentes de la famille et ou de l'aidant (dernières volontés, respect des rites mortuaires...),
- De respecter les lieux (domicile, lieu de culte...) lors de la prise en charge de la personne mourante.

8 - Les soins palliatifs et l'accompagnement des personnes en fin de vie.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer les soins d'hygiène et de confort requis par les personnes en fin de vie,
- D'expliquer les mesures législatives et réglementaires qui concernent la fin de vie (notion de directives anticipées et de la personne de confiance),
- D'évaluer et de prendre en charge la douleur de la personne en fin de vie en respect de de son champ de compétences,
- De prendre en charge une personne en fin de vie lors d'un transport sanitaire.

9 - La démarche éthique.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir l'éthique,
- D'expliquer la démarche éthique en milieu hospitalier,
- De citer les 4 grands principes de la démarche éthique hospitalière,
- De participer et d'apporter son point de vue au sein d'un groupe de réflexion éthique.

L'élève ambulancier sera capable, à partir de situation éthique (texte et/ou films), de participer et d'apporter son point de vue au sein d'un groupe d'éthique.

10 - Le rôle de l'ambulancier dans l'information du patient.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'informer le patient sans outrepasser son champ de compétences,
- De recueillir les informations nécessaires pour effectuer un transport en toute sécurité.

11 - Le secret professionnel et le secret médical.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'établir la différence entre secret professionnel et secret médical,
- De respecter la discrétion professionnelle,
- De transmettre les informations qu'il détient dans le cadre du secret professionnel partagé.

12 - Les règles et procédures de communication dans un contexte professionnel.

L'élève ambulancier sera capable :

- De communiquer avec le patient et les autres professionnels au service de celui-ci en respectant les règles et procédures de communication.

13 - Notions législatives et réglementaires.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître les différentes dispositions réglementaires constituant le droit (santé, professionnel de santé),
- De connaître les différentes sanctions en cas de non-respect des différentes dispositions réglementaires,
- De citer les différentes instances du droit en France.

14 - Le cadre réglementaire relatif aux droits du patient :

- La charte du patient hospitalisé
- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits du patient
- Le consentement des patients

L'élève ambulancier sera capable :

- D'énoncer 6 principes fondamentaux concernant les droits des patients,
- De rechercher le consentement du patient lors de sa prise en charge,
- De prendre en compte la charte du patient hospitalisé lors de la prise en charge d'un patient lors de l'hospitalisation et/ou lors de sa sortie de l'hôpital.

15 - La bientraitance :

- Identification des facteurs de bientraitance
- Prévention de la maltraitance
- Repérage des signes de maltraitance
- Transmission aux personnes compétentes

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer le concept de bientraitance,
- De citer les différents types de maltraitance,
- De mettre en place des actions permettant de prévenir les actes de maltraitance,
- De repérer un cas de maltraitance,
- De décrire la procédure de signalement,
- De citer les différentes professions compétentes dans le signalement et la prise en charge d'une personne chez qui une situation de maltraitance est suspectée.

Module 2 : Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté.

1 - Anatomie, physiologie du système locomoteur et la physiologie du mouvement (déplacement naturel et mouvement spontané).

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer les différentes parties composant l'appareil locomoteur,
- De différencier le squelette axial des squelettes appendiculaire (scapulaire et pelvien),
- De présenter les éléments constitutifs des articulations,
- D'expliquer le rôle des articulations dans le mouvement,
- D'expliquer le rôle des muscles dans le mouvement,
- De faire la différence entre une abduction et une adduction,
- De définir le tonus musculaire,
- De définir les différentes positions du patient allongé (différents décubitus).

2 - Les déplacements et l'évaluation des capacités du patient afin de l'accompagner dans ses déplacements (choix de l'équipement, prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses).

L'élève ambulancier sera capable :

- D'évaluer les capacités du patient par le biais du questionnement et de l'observation,
- De mobiliser le patient en tenant compte de ses capacités, handicap, de sa pathologie, de sa douleur et des différents appareillages médicaux,
- De définir une ankylose,
- D'effectuer les gestes et postures afin de prévenir le risque d'ankylose chez le patient,
- De définir la notion d'attitude vicieuse,
- De prévenir le risque d'aggravation de ou des attitudes vicieuses,
- D'agir afin d'éviter tout risque de chute du patient dans son installation et son transport.
- D'évaluer les capacités du patient par le biais du questionnement et de l'observation,
- De mobiliser le patient en tenant compte de ses capacités, handicap, de sa pathologie, de sa douleur et des différents appareillages médicaux,
- D'effectuer les gestes et postures afin de prévenir le risque d'ankylose chez le patient,
- De prévenir le risque d'aggravation de ou des attitudes vicieuses
- De prévenir tout risque de chute du patient dans son installation et son transport.

3 – Législation et réglementation concernant les isolements, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer les différents types d'isolement,
- De connaître la législation liée au transport d'une personne agitée ou agressive,
- D'expliquer le principe de la mise sous contention à titre conservatoire,
- De réaliser une mise sous contention à titre conservatoire.

4 - Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain ; les accidents dorsolombaires.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer à quels niveaux agit la charge lourde sur l'appareil locomoteur,
- D'expliquer les conséquences du port de charge sur les différents composants du dos,
- De définir les principaux accidents dorsolombaires,
- D'expliquer le retentissement des accidents dorsolombaire au niveau personnel mais également au niveau professionnel puis au niveau social,
- D'expliquer succinctement les différents traitements préconisés lors d'un accident dorsolombaire.

5 - Les techniques de prévention des accidents dorsolombaires et des troubles musculosquelettiques.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'identifier toute situation à risque pour son dos et ses articulations,
- De comprendre les différentes techniques préventives à mettre en place dans sa vie personnelle et dans sa vie professionnelle afin d'éviter de développer un accident dorso-lombaire et/ou de troubles musculosquelettiques,
- D'expliquer les différentes techniques à mettre en place dans sa vie personnelle et dans sa vie professionnelle afin d'éviter de développer un accident dorso-lombaire et/ou de troubles musculosquelettiques.

6 - Principes et règles de sécurité concernant les patients (repérage des positions algiques et antalgiques).

L'élève ambulancier sera capable :

- De repérer et de définir une position algique,
- De proposer et mettre en place une position antalgique afin de diminuer la douleur et d'apporter un confort au patient,
- D'identifier les risques liés aux mobilisations des patients et aux manutentions de matériel tant pour la personne aidée que pour le professionnel,
- D'expliquer les principes de base de la manutention,
- D'expliquer les règles d'une bonne manutention (conditions, savoir-faire, savoir-être et le travail d'équipe, les spécificités liés à la manipulation d'un blessé ou d'un handicapé),

- De citer les principaux matériels utiles à la manutention des patients (brancard, chaise de transport, matelas à dépression),
- D'expliquer la fonction de chaque matériel utilisé.
- De sensibilisation à l'utilisation des matériels complémentaires (unité de transport, couveuse, matériel bariatrique, lève-malade...).

7 - Les différentes méthodes de manutention.

L'élève ambulancier sera capable :

- De guider de manière adaptée, verbalement et non verbalement, le patient afin d'obtenir son adhésion et sa participation à la manœuvre d'ergonomie,
- D'utiliser les principales postures adaptées à la mobilisation des personnes (la cuillère, la dragonne, l'arche, la fente latérale fléchie, le trépied, l'haltérophile),
- D'utiliser les techniques de rehaussement (assis et couché), de redressement (assis/debout et couché/assis) et d'abaissement (debout/assis et assis/couché),
- D'utiliser les techniques de mobilisation et de déplacement (aide à la marche, utilisation de béquille, de déambulateur),
- D'utiliser les techniques de translations couchées (roller, drap de glisse...),
- D'utiliser les techniques de transferts (transferts latéraux et horizontaux assis et couchés),
- D'utiliser les techniques de transferts dénivelés (brancard/chaise portoire...),
- D'utiliser les techniques de transferts semi-verticalisé chaise/chaise portoire...),
- D'utiliser les techniques de relevage au sol (civière scoop, MID, portoir souple, plan dur...),
- D'utiliser les techniques de franchissement d'obstacles,
- D'utiliser les techniques de brancardage (brancard, chaise portoire, mise à bord dans l'ambulance...)
- D'utiliser les règles et principes d'ergonomie lors des mises en situation pratiques

Module 3 : Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement

1 - Le rôle de l'ambulancier dans les situations de soins d'hygiène et de confort.

L'élève ambulancier sera capable :

- De repérer et de définir une position algique,
- De proposer une position antalgique à la personne soignée,
- De différencier soins d'hygiène et soins de confort,
- D'installer son patient en respectant les notions d'hygiène et de confort.
- De se positionner dans le cadre de son champ de compétence pour réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès de la personne soignée.

2 - La qualité et la sécurité des soins d'hygiène et de confort réalisés (Règles d'hygiène, Règles de sécurité, Prévention de la douleur.) - Evaluer la qualité des soins - Réajustement des soins.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'évaluer la qualité du soin et d'effectuer des réajustements,
- De réaliser un soin d'hygiène et de confort en tenant compte de l'ensemble des règles de sécurité (freinage du lit/brancard, vérification des prises, vidange des poches à urine...)
- D'installer son patient et /ou de réaliser un soin d'hygiène ou de confort en prenant en compte la douleur,
- De prendre en compte les informations venant de la personne, de son entourage et/ou des personnels soignants afin de prévenir la douleur.

3 - La réalisation de soins d'hygiène et de confort en ambulance dans le respect de la pudeur et de l'intimité (Toilette au lit, Change au lit et sur le brancard, Car-bag...)

L'élève ambulancier sera capable de :

- De définir les notions suivantes : respect, pudeur, intimité,
- D'effectuer une toilette complète au lit en respectant la pudeur et l'intimité de la personne soignée,
- D'effectuer une toilette partielle au lit en respectant la pudeur et l'intimité de la personne soignée,
- D'utiliser le bassin, l'urinoir, le care bag.... en fonction du lieu et de l'état du patient,
- De réaliser un change dans un lit ou sur le brancard en respectant la pudeur et l'intimité de la personne soignée.
- D'effectuer une toilette complète au lit en respectant la pudeur et l'intimité de la personne soignée,
- D'effectuer une toilette partielle au lit en respectant la pudeur et l'intimité de la personne soignée,
- D'utiliser le bassin, l'urinoir, le care bag.... en fonction du lieu et de l'état du patient,
- De réaliser un change dans un lit ou sur le brancard en respectant la pudeur et l'intimité de la personne soignée.

4 – Les spécificités liées aux dispositifs médicaux ou d'appareillages - La surveillance des appareillages et dispositifs médicaux.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître et différencier les dispositifs et appareillages médicaux,
- De manipuler le patient en tenant compte des dispositifs et appareillages médicaux,
- D'effectuer la vidange d'une poche à urine et/ou de colostomie,
- De surveiller les dispositifs et appareillages médicaux (sondes, abords veineux...),
- D'alerter s'il y a un dysfonctionnement sur un dispositif et appareillage médical.

5 - Les aspirations endo trachéales sur orifice cicatrisé et non inflammatoire.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir la trachéotomie,
- D'effectuer une surveillance adaptée de l'orifice de trachéotomie (vérification de la cicatrisation et des abords de l'orifice),
- D'expliquer le rôle de l'orifice de trachéotomie dans la respiration,
- D'utiliser les équipements de protection individuels adaptés à la pratique de l'aspiration endotrachéale,
- De choisir la sonde adaptée à l'orifice de trachéotomie,
- D'effectuer une aspiration endo trachéale sur orifice cicatrisé et non inflammatoire en respectant les règles de bonne pratique,
- D'effectuer un suivi des aspirations (quantitatif et qualitatif),
- D'expliquer la technique de l'aspiration endo trachéale sur orifice cicatrisé et non inflammatoire.

6 - Mises en situation professionnelle au regard des compétences attendues dans le bloc 1.

L'élève ambulancier sera capable :

- De prendre en charge un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical en prenant en compte ses capacités physiques et mentales,
- D'entrer en relation et en communication avec ce patient et/ou son entourage, et/ou sa personne de confiance, afin de recueillir le maximum d'information nécessaire à sa prise en charge,
- D'utiliser les techniques d'ergonomie adaptées à la situation et au patient en tenant compte des règles de sécurité pour lui, pour le patient et pour ses coéquipiers.

Bloc 2 : réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés a l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.

Module 4 : Appréciation de l'état clinique du patient.

1 - Concept de maladie : lien entre santé et maladie - La maladie somatique - Les maladies psychiques - Les processus pathologiques.

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer la définition de la santé validée par l'OMS,
- De faire la différence entre maladie et santé,
- D'expliquer les processus pathologiques,
- De citer les différentes situations de soins,
- De faire la différence entre pathologie aiguë et pathologie chronique,
- De connaître les notions de base concernant le corps humain (vu par appareil tant sur l'angle anatomique que physiologique),
- De prendre en charge un patient atteint d'une des pathologies les plus courantes en fonction de l'appareil atteint.

2 - Concept de soin.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir les différents types de soin,
- D'expliquer ce que le terme soin implique pour le soignant et le patient,
- De citer les critères de qualité du soin.

3 - Enseignement du vocabulaire médical.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'utiliser le vocabulaire propre au contexte de travail,
- De comprendre les termes médicaux les plus usuellement utilisés,
- D'utiliser des termes médicaux adaptés lors des transmissions effectuées à destination des différents professionnels de santé
- De connaître le vocabulaire relatif au corps humain (grandes fonctions, les parties du corps, les positions anatomiques et plans).

4 - La douleur : physiologie, différentes dimensions de la douleur (physique et psychique), douleur aigue/douleur chronique, reconnaître et évaluer la douleur, utiliser les méthodes d'évaluation de la douleur, les moyens pour soulager la douleur.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'identifier les signes de détresse,
- De prendre en compte la douleur du patient,
- De citer les différents types de douleur et ses différentes dimensions,
- D'expliquer la différence entre douleur physique et douleur psychique mais aussi entre douleur aiguë et douleur chronique,
- D'expliquer quels sont les facteurs pouvant modifier la perception de la douleur et donc de son évaluation,
- D'évaluer la douleur avec l'outil d'évaluation adapté au patient et à la situation,
- De rechercher les différents paramètres permettant l'évaluation de la douleur,
- D'expliquer les spécificités de la douleur thoracique au regard de son étiologie,
- D'expliquer les spécificités de la douleur abdominale au regard de son étiologie.

5 – Les pathologies liées à l'obésité.

L'élève ambulancier sera capable :

- De différencier les différents types d'obésité,
- De citer les principales pathologies consécutives de l'obésité,
- De citer des principales causes de l'obésité,
- De connaître les moyens mis en place pour gérer les patients atteints d'obésité voire d'obésité morbide,
- De connaître les matériels utilisables pour effectuer le transport de patients obèses.

6 - La notion de santé mentale - Les pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie.

L'élève ambulancier sera capable :

- De différencier la psychose de la névrose,
- De citer les maladies psychiques et/ou psychiatriques prévalentes en France,
- De citer les moyens mis en place pour prendre en charge ces différents patients,
- De définir la santé mentale.

7 - Les pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie (les conduites à risque à tout âge de la vie, les addictions).

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir le terme de « conduite à risque »,
- D'identifier une conduite à risque quel que soit l'âge de la vie du patient,
- D'adapter sa prise en charge au regard de l'état psychique et/ou physique du patient,
- De définir le terme de « addiction »,
- De citer les principales addictions en France,
- D'apporter des soins à une personne souffrant d'addiction dans le cadre de son champ de compétence.

8 - Les pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie (les états d'agitation, Les contentions et isolement, Les procédures médicales légales)

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir un état d'agitation,
- D'expliquer les différents éléments à prendre en compte lors de la prise en charge d'un patient agité,
- De faire intervenir des professionnels compétents afin de prendre en charge un patient agité sans se mettre en danger,
- De recourir aux contentions au regard des dispositions légales dans le respect de l'individu,
- D'expliquer le mode d'isolement du patient et dans quel cadre il est mis en place,
- De définir les différents modes d'hospitalisation, et qui est à l'origine de ces derniers.

9 - Les pathologies du vieillissement.

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer les principales pathologies liées au vieillissement,
- D'accompagner une personne âgée en prenant en compte ses différentes pathologies,
- D'installer une personne âgée en prenant en compte son état de santé physique et/ou psychique en lien avec le processus de vieillissement.

10 - Le système osseux - Les pathologies osseuses et/ou musculaires.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement du squelette et des muscles,
- De décrire les principaux os et muscles qui le composent,
- De décrire la constitution et le rôle de l'articulation dans le mouvement, Ces objectifs ont déjà été abordés dans le Bloc 1 – module 2
- Identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les âges de la vie,
- Effectuer un bilan face à une fracture, un polytraumatisé, un traumatisme crânien, traumatisme du fémur et/ou du col du fémur, une entorse ou une luxation, une contusion musculaire,
- Adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation du patient
- D'expliquer quand il faut poser une attelle, des écharpes, un MID, un collier cervical ou tout simplement effectuer un calage.

11 - Les organes des sens.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement des organes des sens (œil, oreille et nez),
- De décrire les différents organes qui les composent,
- D'identifier des anomalies de fonctionnement ou les pathologies de ces différents appareils, en lien avec les différents âges de la vie et les pathologies associées (troubles de la vision, troubles de l'audition, troubles de l'équilibre, troubles de l'odorat).

12 - La peau et les muqueuses.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement la constitution et le rôle de la peau,
- De décrire les différentes annexes qui composent la peau,
- D'observer et d'évaluer le risque d'atteinte de l'intégrité de la peau,
- D'identifier des anomalies de constitution de la peau et des muqueuses en lien avec les différents âges de la vie et les pathologies associées,
- De définir les différents points d'appui les plus à risques de développer une escarre,
- De connaître le mode de constitution des escarres,
- De connaître les moyens de prévention des escarres,
- De mettre en place des moyens adaptés afin de ne pas aggraver la ou les escarres constituées lors des manipulations et installations,
- D'installer le patient (sur le brancard ou sur son lit/fauteuil) en évitant de comprimer les différents points d'appui,
- D'effectuer un bilan complet face à une contusion, une plaie, un purpura, une brûlure,
- De mettre en place une surveillance adaptée au problème cutané.

13 - Le système endocrinien.

L'élève ambulancier sera capable :

- De décrire les principaux éléments qui le composent,
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les âges de la vie,
- D'effectuer un bilan face à une personne diabétique,
- D'évaluer l'hypoglycémie et l'hyperglycémie,
- De mesurer la glycémie capillaire,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

14 - Le système digestif.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement de l'appareil digestif,
- De décrire les principaux organes qui le composent,
- D'expliquer le phénomène de la digestion,
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les différents âges de la vie,
- D'évaluer les nausées et vomissements et en effectuer la transmission,
- D'évaluer les troubles du transit et en effectuer la transmission,
- D'effectuer un bilan face à des nausées et vomissements associés des troubles du transit,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude appropriée au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

15 - Le système nerveux.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement des nerfs et du système nerveux en général,
- De décrire les différents organes qui le composent,
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les différents âges de la vie,
- D'évaluer le score de Glasgow et d'en effectuer la transmission,
- D'évaluer les réflexes pupillaires et d'en effectuer la transmission,
- D'évaluer la prise de température et d'en effectuer la retranscription et la transmission,
- D'effectuer un bilan face à un état confusionnel, à un délirium tremens, une crise convulsive, un AVC, un état délirant, une maladie de parkinson ou d'Alzheimer, une sclérose en plaque, une hyperthermie chez l'enfant ou l'adulte, une méningite,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

16 - Le système urinaire.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement de l'appareil urinaire,
- De décrire les principaux organes qui le composent,
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les âges de la vie,
- D'évaluer la fonction rénale (diurèse) et d'en effectuer la transmission,

- D'effectuer un bilan face à une personne dialysée, un patient présentant une infection urinaire, une colique néphrétique, ou porteur d'une sonde vésicale,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

17- Le système cardiovasculaire.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement de l'appareil cardiocirculatoire,
- De décrire les principaux organes qui le composent,
- D'évaluer les différents paramètres vitaux en lien avec l'appareil cardiocirculatoire (FC, TRC, PA),
- De connaître les normes des paramètres vitaux en lien avec l'appareil cardiocirculatoire (FC, TRC, PA),
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les différents âges de la vie,
- D'effectuer un bilan face à une douleur thoracique, une embolie pulmonaire, un choc hypovolémique, une phlébite,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adaptée face à un état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

18 - L'appareil génital féminin et masculin.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement de l'appareil génital féminin et masculin,
- De décrire les principaux organes qui les composent,
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les âges de la vie,
- D'expliquer le phénomène de la fécondation,
- D'expliquer le cycle menstruel de la femme,
- De décrire le processus de la grossesse et de l'accouchement,
- D'évaluer l'imminence de l'accouchement (score de Malinas),
- De préparer le matériel nécessaire afin de réaliser un accouchement inopiné au domicile de la parturiente,
- De décrire les caractéristiques et les besoins du nouveau-né,
- D'effectuer un bilan face à une suspicion de fausse couche, de grossesse extra utérine (GEU), d'hématome rétroplacentaire, une torsion de testicule,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

19 - Le système respiratoire.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement le fonctionnement de l'appareil respiratoire,
- De décrire les principaux organes qui le composent,
- D'évaluer les différents paramètres vitaux en lien avec l'appareil respiratoire (FR, SaO₂, taux d'hémoglobinémie),
- De connaître les normes des paramètres vitaux en lien avec l'appareil respiratoire (FR, SaO₂, taux d'hémoglobinémie),
- D'identifier des anomalies au regard des paramètres vitaux habituels en lien avec les âges de la vie,
- D'effectuer un bilan face à une détresse respiratoire, une BPCO, un asthme, une réaction allergique grave (œdème de Quincke),
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

20 - L'intoxication au monoxyde de carbone.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer brièvement ce qu'est une intoxication au monoxyde de carbone,
- De recueillir le taux de SaO₂ et de monoxyde de carbone,
- D'effectuer un bilan face à une détresse respiratoire, une personne présentant des troubles de la conscience ou inconsciente,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

21 – L'oxygénothérapie.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître le terme « oxygénothérapie »,
- De différencier les termes « inhalation » et « insufflation » d'oxygène,
- De choisir et d'adapter le matériel d'oxygénothérapie à l'état clinique du patient quel que soit son âge,
- D'estimer la quantité d'oxygène contenue dans un obus (5 ou 10 l)
- D'utiliser la loi de Mariotte afin de calculer la quantité d'oxygène nécessaire lors d'une prise en charge de patient sous oxygène,
- De surveiller une personne sous oxygénothérapie durant le transport.

22 – Le VIH et le SIDA.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître les modes de transmission et les moyens de prévention au regard de cette maladie,
- D'avoir des notions législatives au regard de cette pathologie (code du travail),
- De décrire les différentes phases de la maladie,
- De citer les modes de prise en charge,
- D'expliquer la conduite à tenir lorsqu'un ambulancier prend en charge un patient séropositif, ou malade,
- D'expliquer, en cas d'AES, sa prise en charge du contact avec le liquide biologique à la médecine du travail.

23 - Les situations d'urgence (noyade, électrisation, pendaison, agression).

L'élève ambulancier sera capable :

- D'évaluer la situation initiale,
- D'entamer une prise en charge efficace dans le cadre de son champ de compétences,
- D'observer l'état général et les réactions du patient,
- D'effectuer la prise en charge d'une noyade,
- D'effectuer la prise en charge d'une pendaison,
- D'effectuer le bilan général d'une agression,
- D'effectuer le bilan général d'une électrisation,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

24 - Les intoxications (alcool – stupéfiants - médicaments).

L'élève ambulancier sera capable :

- D'évaluer la situation initiale,
- D'entamer une prise en charge efficace et professionnelle dans le cadre de son champ de compétences,
- D'observer l'état général et les réactions du patient,
- D'effectuer le bilan général d'une intoxication par inhalation ou injection (produit stupéfiant),
- D'effectuer le bilan général d'une intoxication alcoolique,
- De mettre en place les soins appropriés à l'état de santé du patient dans le cadre de son champ de compétences,
- D'adopter une attitude adéquate au regard de l'état d'agitation et/ou d'anxiété du patient,
- D'alerter les secours au regard de l'état de santé du patient.

25 - La prise en charge de l'enfant lors d'un transport sanitaire.

L'élève ambulancier sera capable :

- De préparer le matériel nécessaire à la réalisation du transport quel que soit l'âge et le stade de développement de l'enfant,
- De vérifier le dossier de transport afin d'avoir à bord l'ensemble des éléments nécessaires à l'admission dans un établissement de soins,
- D'installer l'enfant au regard de son âge, de sa pathologie et de son état clinique afin de réaliser le transport en toute sécurité.

26 - Méthodologie du raisonnement clinique.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir le raisonnement clinique,
- De citer les principaux piliers du raisonnement clinique,
- De définir la théorie de Virginia Henderson,
- De citer les 14 besoins fondamentaux,
- De connaître les termes de « besoin fondamental », « manifestations de dépendance », « manifestations d'indépendance », de « source de difficulté » et « d'actions »,
- D'analyser un besoin au regard de la méthodologie définie par V. Henderson,
- De rechercher les informations nécessaires à la compréhension de la situation de soins,
- D'effectuer un recueil de données,
- D'analyser les informations recueillies,
- De mettre en place un plan d'action dans le cadre de son champ de compétences,
- De surveiller l'évolution des signes cliniques.

27 - Les signes d'alerte (Identifier une donnée anormale ou évocatrice d'un risque, Alerter et mettre en œuvre des actions de prévention) dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire

L'élève ambulancier sera capable :

- D'identifier les principales causes de détresse liées à la pathologie annoncée, à l'état et à la situation du patient,
- De rechercher les signes d'alerte neurologiques,
- De rechercher les signes d'alerte respiratoires,
- De rechercher les signes d'alerte cardiocirculatoire,
- De rechercher les signes d'alerte évocateurs de troubles digestifs,
- De rechercher les signes d'alerte associés aux troubles de la glycémie,
- De rechercher les signes d'alerte et de détresse urinaire,
- De rechercher les signes d'alerte chez la femme enceinte, et chez le nouveau-né
- De rechercher les signes d'alerte en cas de plaies et/ou de brûlures,
- De rechercher les signes d'alerte face à un traumatisme osseux,
- De rechercher les signes d'alerte face à des troubles des organes des sens (œil, oreille).

28 – Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, vomissements, expectorations).

L'élève ambulancier sera capable :

- De réaliser des prélèvements non stériles dans les conditionnements adaptés,
- De caractériser le prélèvement réalisé,
- D'identifier et horodater le prélèvement.

29 - Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte, de l'enfant, du nourrisson et du nouveau-né (température corporelle, pulsations cardiaques, mesure de la PA non invasive, mesure de la FR, mesure du volume urinaire, observation de la respiration, évaluation de la conscience, recueil du taux de saturation en O₂, recueil du taux de saturation en monoxyde de carbone par voie non invasive, recueil de l'hémoglobémie) - Transcription de la mesure des paramètres vitaux avec réalisation de courbes de surveillance.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'utiliser correctement les différents appareils de mesure des paramètres vitaux,
- De mesurer les différents paramètres vitaux,
- De recueillir des données chiffrées en conformité avec l'état de santé du patient en prenant en compte son âge,
- De connaître les normes des différents paramètres vitaux à tous les âges de la vie,
- De différencier une mesure correcte d'une mesure incorrecte et en analyser l'origine,
- De rechercher les informations permettant de faire le lien entre état clinique et résultats obtenus lors de la mesure des paramètres vitaux,
- De trier et hiérarchiser les paramètres vitaux afin d'ordonner son bilan clinique,
- De transmettre les informations recueillies aux différents professionnels lors de l'acte de transmission,
- De retranscrire les différentes données chiffrées en respectant les modalités d'écriture,
- De réaliser une courbe de surveillance des principaux paramètres vitaux (FC, FR, T°, PA, volume urinaire).

30 - Evaluation de l'état clinique du patient - Mesure des différents paramètres vitaux - Recueil d'information - Analyse clinique - Réalisation des soins - Alerte et/ou transmissions.

L'élève ambulancier sera capable :

- De recueillir l'ensemble des informations nécessaires,
- D'utiliser correctement les différents appareils de mesure des paramètres vitaux afin d'obtenir des données probantes,
- D'analyser l'ensemble des informations recueillies,
- De mettre en place des soins appropriés à l'état de santé du patient quel que soit son âge dans le cadre de son champ de compétences,
- D'alerter le centre 15,
- D'effectuer la surveillance du patient dans sa globalité dans l'attente des secours,
- D'effectuer une transmission hiérarchisée et synthétique à l'équipe pluridisciplinaire qui prend le patient en charge en aval.

Module 5 : Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.

1 - Notions sur la physiologie permettant d'identifier les états d'urgence.

L'élève ambulancier sera capable d'apprécier l'état clinique de la personne au regard de chaque appareil ou système composant le corps humain sur la base des enseignements du module 4.

2 - L'aide médicale urgente et les plans de secours.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir le cadre réglementaire de l'AMU,
- D'expliquer les sigles faisant référence à l'AMU (SAMU, UMH, SDIS...),
- D'expliquer brièvement ce qu'est la réserve Eprus,
- De définir les différentes missions des SAMU,
- De repérer l'organisation des secours à victime en France,
- De présenter les principaux plans mis en place par l'Etat pour prévenir le risque d'atteinte à l'intégrité des personnes.

3 - Les situations sanitaires exceptionnelles (SSE) - Les risques NRBC-E - Le damage control.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir une situation sanitaire exceptionnelle,
- De définir le rôle et la place de l'ambulancier lors de la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle,
- D'expliquer le terme « ORSEC Novi »,
- D'expliquer l'organisation d'un plan ORSEC Novi,
- De schématiser l'organisation d'un plan ORSEC Novi,
- De définir le rôle de l'ambulancier dans les plans en particulier lors du déclenchement de l'ORSEC Novi (notamment concernant la PEC des impliqués),
- De définir les différents risques abordés dans les risques NRBC-E,
- De connaître et mettre en place les gestes et/ou actions et ceux à éviter en cas de risque NRBC-E,
- De connaître les techniques d'habillage et de déshabillage des moyens de protection lors de risques NRBC (tenue TLD),
- De mettre en place les premiers secours en situation dégradée en respectant les recommandations liées au Damage Control.

4 - Définition, repérage de modification de l'état de santé, appréciation de la situation clinique durant le soin - Qualité et sécurité des soins - Prévention de la douleur.

L'élève ambulancier sera capable, quel que soit l'âge de la personne :

- De recueillir l'ensemble des informations nécessaires,
- D'utiliser correctement les différents appareils de mesure des paramètres vitaux afin d'obtenir des données probantes,
- D'analyser l'ensemble des données recueillies,
- De mettre en place des soins appropriés à l'état de santé du patient quel que soit son âge dans le cadre de son champ de compétences,
- D'alerter le centre 15,
- D'effectuer la surveillance du patient dans sa globalité dans l'attente des secours,
- D'effectuer une transmission hiérarchisée et synthétique à l'équipe pluridisciplinaire qui prend le patient en charge par la suite.

5 - Enregistrement et transmission d'ECG à visée diagnostique à l'aide d'un équipement automatisé.

L'élève ambulancier sera capable, quel que soit l'âge de la personne :

- De positionner correctement les patchs d'ECG sur le thorax du patient,
- De manipuler les équipements correctement,
- De déclencher l'enregistrement du tracé de l'ECG,
- De transmettre l'enregistrement du tracé de l'ECG à l'aide d'un équipement automatisé vers le centre 15.

6 - CAT¹ face à une obstruction partielle des voies aériennes supérieures.

L'élève ambulancier sera capable, quel que soit l'âge de la personne :

- De définir l'obstruction partielle,
- D'encourager la personne à tousser pour lever l'obstruction,
- De réagir et d'effectuer les manœuvres appropriées dans le cas où la personne passerait en obstruction totale,
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort.

7 - CAT face à une obstruction totale des voies aériennes supérieures.

L'élève ambulancier sera capable, quel que soit l'âge de la personne, :

- De définir l'obstruction totale,
- D'utiliser les méthodes de désobstruction des voies aériennes (claques dans le dos et compressions abdominales),
- De mettre en œuvre une ventilation assistée avec oxygénothérapie et si besoin à l'aide d'une canule oro-pharyngée (sans intubation endotrachéale ni recours à un dispositif sus-glottique),
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort.

¹ CAT = Conduite à Tenir
Réf. : FGG/CA septembre 2023

8 - CAT face à une personne inconsciente mais qui respire.

L'élève ambulancier sera capable, quel que soit l'âge de la personne :

- De définir l'inconscience,
- D'évaluer l'inconscience,
- De réaliser une mise en position latérale de sécurité (PLS) conformément à la règle (GNR)
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort

9 - CAT face à une personne en arrêt cardiorespiratoire.

L'élève ambulancier sera capable, quel que soit l'âge de la personne :

- D'identifier l'arrêt cardiorespiratoire,
- De mettre en œuvre une réanimation cardiorespiratoire,
- De réaliser une défibrillation externe à l'aide d'un défibrillateur automatisé externe à guidance vocale,
- D'alerter et de déclencher les moyens de secours.

10 - CAT face à une personne présentant une hémorragie.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'identifier une hémorragie externe ou extériorisée,
- De réagir et d'effectuer les manœuvres appropriées au regard du type d'hémorragie observé,
- De mettre en place les mesures de prise en charge de l'hémorragie conformément aux GNR,
- De mettre en place une compression manuelle directe et/ou à l'aide d'un pansement hémostatique, et/ou à l'aide d'un garrot posé de manière adaptée,
- D'évaluer l'arrêt de l'hémorragie et de réajuster si nécessaire,
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort,
- D'alerter et déclencher les moyens de secours.

11 – CAT devant un traumatisme -Les immobilisations.

L'élève ambulancier sera capable concernant le membre inférieur :

- De repérer et d'identifier le type de fracture ou de contusion du bassin et/ou du membre inférieur,
- De prendre en charge un traumatisme du bassin et/ou du membre inférieur,
- De poser une attelle aluform, ou à dépression,
- De surveiller le membre en aval du traumatisme,
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort,
- D'alerter et de déclencher les moyens de secours.

L'élève ambulancier sera capable concernant le membre supérieur :

- De repérer et d'identifier le type de fracture ou de contusion du bassin et/ou du membre supérieur,
- De prendre en charge un traumatisme du bassin et/ou du membre supérieur,
- De poser une attelle aluform, ou à dépression, ou un système d'écharpes,
- De surveiller le membre en aval du traumatisme,
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort,
- D'alerter et déclencher les moyens de secours.

L'élève ambulancier sera capable concernant l'axe « tête – cou - tronc » :

- De repérer et d'identifier le type de fracture ou de contusion sur l'axe tête-cou-tronc,
- De prendre en charge un traumatisme sur l'axe tête-cou-tronc,
- De poser un collier cervical,
- De retirer un casque de moto,
- D'effectuer un retournement lors de la prise en charge d'une personne inconsciente retrouvée sur le ventre,
- De mettre la personne en PLS à 2,
- De surveiller l'état général du patient,
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort,
- D'alerter et de déclencher les moyens de secours.

12 - Mise à disposition du matériel (matériel d'intubation, perfusion...) - Administration en aérosol de produits non médicamenteux et contribution à l'administration de médicaments par spray buccal, aérosol ou pulvérisation, stylo auto-injecteurs, voie orale ou intranasale (sur patient conscient et cohérent)

L'élève ambulancier sera capable :

- De préparer l'arrivée du médecin,
- D'expliquer son rôle pendant la médicalisation,
- De citer les techniques d'aide à la médicalisation,
- De mettre en place un aérosol de produits non médicamenteux,
- De contribuer à l'administration de médicaments par spray buccal, aérosol ou pulvérisation, stylo auto-injecteurs, voie orale ou intranasale (sur patient conscient et cohérent) après avis du médecin du centre 15,
- De surveiller l'état général du patient en attendant les moyens de secours.

13 - CAT devant une plaie cutanée, une brûlure.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'évaluer et de caractériser la plaie,
- D'évaluer la surface brûlée,
- De pratiquer les premiers gestes de secours adaptés à la lésion et à son mode d'apparition,
- D'effectuer un pansement ou un emballage stérile
- De surveiller le membre en aval de la plaie et/ou de la brûlure,
- D'assurer une protection thermique,
- De protéger et de mettre le patient en position d'attente et de confort,
- D'alerter et de déclencher les moyens de secours.

14 – CAT face à un accouchement inopiné dans l'attente des renforts médicaux ou maïeutiques et réalisation de soins relevant de l'urgence lors d'un accouchement.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître les notions d'anatomie et de physiologie de l'accouchement,
- De recueillir les informations sur l'état d'avancement du travail en vue de les transmettre,
- De recueillir les informations sur l'état d'avancement du travail en vue de les transmettre (rythme et durée des contractions),
- D'appliquer les gestes d'urgence lors d'un accouchement : préparer le matériel d'accueil du bébé et la prise en charge de la mère (clampage du cordon),
- D'appliquer les gestes d'urgences lors d'un accouchement inopiné tant auprès de la mère qu'auprès de l'enfant,

Concernant l'enfant, l'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer le développement du fœtus pendant la grossesse
- De citer les principales caractéristiques d'un nouveau-né,
- De définir le score de Malinas,
- D'effectuer les soins au nouveau-né,
- D'évaluer le score d'APGAR et d'appliquer les gestes d'urgence nécessaires,
- D'effectuer une surveillance adaptée de l'enfant et de la mère suite à la naissance.

- 15 - CAT face à une personne présentant une détresse (neurologique, respiratoire, circulatoire)
CAT devant une plaie cutanée, une brûlure, une intoxication, une allergie, une hypo ou une hyperthermie, un malaise.
CAT face à un accouchement inopiné
Prise en Charge d'un patient agité en respectant les droits fondamentaux des personnes
Evaluation de la qualité des soins relevant de l'urgence
Prise en compte des interactions avec les différents acteurs
- L'élève ambulancier sera capable quel que soit l'âge de la personne :
- De prendre en charge un patient agité ou non en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité et de confort,
 - De recueillir l'ensemble des informations nécessaires,
 - D'utiliser correctement les différents appareils de mesure des paramètres vitaux afin d'obtenir des données probantes,
 - D'analyser l'ensemble des informations recueillies,
 - De mettre en place des soins appropriés à l'état de santé du patient quel que soit son âge dans le cadre de son champ de compétences,
 - D'alerter le centre 15,
 - D'effectuer la surveillance du patient dans sa globalité dans l'attente des secours,
 - D'effectuer une transmission hiérarchisée et synthétique à l'équipe pluridisciplinaire qui prend le patient en charge en aval.
 - D'évaluer l'état d'agitation,
 - De rechercher la cause de l'agitation et d'effectuer les soins appropriés à la crise,
 - D'évaluer la gravité de l'agitation et d'appliquer les mesures de sécurité pour le patient, l'entourage et lui-même,
 - De prendre en charge un patient en état d'agitation au regard de la législation et de la réglementation,
 - De comprendre les différents modes d'hospitalisation en milieu psychiatrique,
 - D'utiliser les moyens de contention au regard des procédures médico-judiciaires en vigueur,
 - De demander de l'aide auprès du personnel compétent pour gérer au mieux le patient à prendre en charge.

BLOC 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière

Module 6 : Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre.

1 - Les différentes catégories de véhicules de transport sanitaire terrestre - Préparation et contrôle du véhicule de transport sanitaire terrestre

Prérequis : la connaissance du code de la route pour l'obtention du permis de conduire + expérience acquise à la conduite d'une VL.

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer et de décrire les différentes catégories de véhicules de transport sanitaire terrestre,
- D'effectuer les contrôles courants du véhicule de transport sanitaire terrestre (conformité et fonctionnement du véhicule, et périodicité des matériels de soin)
- D'identifier les dysfonctionnements et anomalies courantes,
- D'effectuer la traçabilité des vérifications,
- De vérifier l'adéquation des équipements du véhicule à l'état du patient transporté,
- De définir le type de matériel qui doit se trouver dans le véhicule en fonction de sa catégorie,
- De vérifier la présence des documents obligatoires relatifs au personnel et au véhicule,
- D'installer le patient en position de confort et de sécurité

2 - Les opérations d'entretien courant du véhicule adapté transport sanitaire terrestre.

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer les différents points de contrôle à effectuer journalièrement,
- D'effectuer les différents contrôles avant la prise de poste,
- D'assurer la traçabilité des différents contrôles et, en cas de dysfonctionnements et/ou anomalies de tenir informer la personne référente et/ou responsable.

Module 7 : Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état du patient

1 - Règlementation et code de la route.

L'élève ambulancier sera capable :

- De conduire un véhicule sanitaire dans le respect des règles du code de la route et de la réglementation en vigueur,
- D'adapter sa conduite au regard de la réglementation, de l'état des routes empruntées et de l'état du patient transporté.

2 - Choix de l'itinéraire et lecture de cartes, plans et équipements informatiques.

L'élève ambulancier sera capable :

- De prendre en compte différents paramètres afin de planifier un itinéraire,
- De maîtriser la lecture des cartes, plans et équipements informatiques afin d'établir le meilleur itinéraire pour effectuer le transport dans un maximum de confort et de sécurité,
- De calculer une distance en se référant aux données de la carte.

3 - Les effets du transport sur l'organisme.

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer l'ensemble des effets du transport sur le patient,
- D'adapter sa conduite au regard de la tolérance au transport du patient.

4 - Les règles de sécurité de la conduite d'urgence.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'adapter sa conduite en fonction des règles de conduite liée au transport sanitaire,
- De transporter le patient en tenant compte des règles de sécurité pour toutes les personnes présentes dans le véhicule,
- De connaître la législation relative aux règles de sécurité de la conduite applicables en situation d'urgence ou en dehors de l'urgence,
- De connaître la gamme des différents transports particuliers (détenus, nouveau-nés ou nourrissons, escorte policière, relais héliportés, transport de produits sanguins ou d'organes...),
- D'adapter sa conduite au regard de la notion d'urgence.

5 - Les règles d'élaboration d'un constat d'accident.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'élaborer un constat d'accident à l'amiable,
- De réagir en cas de vol de l'ambulance

BLOC 4 : Entretien des matériels et installation du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention

Module 8 : Entretien du matériel et installation du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés

1 – Les mécanismes d'apparition de l'infection - Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier (Infection associées aux soins - Risque d'AES) – la vaccination.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer le mécanisme d'apparition de l'infection,
- De définir les notions suivantes : germe, vecteur, réservoir de l'infection, et porte d'entrée,
- D'expliquer le type de porte d'entrée en fonction de la pathologie rencontrée et, par là même de mettre en place des moyens de prévention adaptés afin d'éviter tout risque de transmission,
- De faire la différence entre la transmission directe et la transmission indirecte,
- De citer et d'expliquer les différents moyens mis en place à l'hôpital afin de prévenir le risque infectieux (le linge, les déchets),
- D'expliquer les moyens de prévention mis en place en fonction du lieu de soins,
- De définir l'accident d'exposition au sang (AES),
- De connaître et d'appliquer le protocole à suivre en cas d'AES,
- D'expliquer le principe de la sérovaccination et de la vaccination,
- De définir la notion d'antigène et d'anticorps,
- D'expliquer les réactions antigène / anticorps.

2 - Techniques de nettoyage, bionettoyage, de désinfection et de stérilisation - Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier (Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement, Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection, Identitovigilance et matériovigilance, Formalités de déclaration d'accident, Rôle du comité social et économique).

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer les différents termes abordés (nettoyage, bio nettoyage, désinfection et stérilisation),
- D'utiliser les différentes techniques de désinfection à bon escient,
- De choisir le produit adapté au geste d'hygiène envisagé,
- De se référer aux normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement afin de réduire son impact,
- D'utiliser des produits chimiques et de mettre en place les modalités de protection adaptées au risque encouru en utilisant ledit produit,
- D'expliquer la technique de désinfection de la cellule de l'ambulance,
- De connaître les procédures à suivre en termes d'identitovigilance et de matériovigilance,
- De déclarer un accident du travail ou un AES en suivant scrupuleusement les modalités de déclaration,
- D'expliquer le rôle du Comité Social et Economique (CSE).

3 – Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes...) concernant l'hygiène et la santé environnementale en lien avec l'activité d'ambulancier.

L'élève ambulancier sera capable de suivre les règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes...) concernant l'hygiène et la santé environnementale en lien avec son activité professionnelle.

4 - Les circuits des déchets en préhospitalier et à l'hôpital (Les différents types de déchets et de contenants et leur élimination, Les obligations légales et réglementaires des entreprises).

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir les termes DASRI et DAOM,
- De trier les déchets et de les jeter dans le contenant appropriés (DASRI / DAOM),
- De trier les DASRI et les jeter dans le contenant approprié,
- D'expliquer la nécessité d'effectuer un excellent tri des déchets de soins,
- D'expliquer le circuit d'élimination des déchets, tant à l'hôpital que dans l'entreprise de transport sanitaire,
- De tenir compte des obligations légales et réglementaires imposées aux entreprises en matière de tri et d'élimination des déchets.

5 - Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits - Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.

L'élève ambulancier sera capable d'identifier et d'utiliser les matériels et les produits au regard des différentes fiches techniques actualisées.

6 - Règles concernant l'isolement des patients - Règles concernant le stockage des produits - Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels - Règles de traçabilité.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'appliquer la conduite à tenir lors du transport d'un malade en isolement,
- D'effectuer une désinfection adaptée au cas du patient en isolement,
- D'utiliser le matériel de désinfection et de protection adapté au type d'isolement,
- De faire la différence entre chaque type d'isolement et de mettre en place la procédure de protection adapté pour le patient et pour les soignants,
- De connaître le principe du « premier rentré – premier sorti » et d'appliquer dans sa gestion des stocks,
- D'effectuer la traçabilité des produits et actes de désinfection.

7 – Nettoyage et désinfection des équipements du véhicule - Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des matériels et installations - Elimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais - Entretien, pré-désinfection, nettoyage, désinfection du matériel destiné à effectuer des gestes aseptiques - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec le transport des patients, en lien avec le transport des produits et matériels - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des matériels et installations.

L'élève ambulancier sera capable lors de situation de TP :

- D'expliquer les différents temps du lavage des mains à l'eau et au savon mais également à la Solution Hydro Alcoolique (SHA),
- D'effectuer un lavage des mains efficace et aseptique,
- D'utiliser les produits à bon escient,
- De citer les différents temps de lavage en fonction du type de lavage des mains (L. simple, Antiseptique et Chirurgical),
- De choisir le produit adapté au geste à effectuer,
- De respecter le mode d'emploi et les précautions d'usage,
- De vérifier la date d'ouverture et de péremption du produit utilisé,
- D'effectuer le nettoyage et la désinfection des différents appareillages utilisés dans la pratique professionnelle ambulancière,
- D'effectuer le montage, le nettoyage, la désinfection et le remontage des différents matériels de soins,
- De surveiller l'état de propreté et de bon fonctionnement des différents appareillages.

BLOC 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques

Module 9 : Traitement des informations

1 - Les différentes formes de communication - Les théories de la communication - L'observation et l'entretien - L'écoute active et la reformulation

L'élève ambulancier sera capable :

- De différencier la communication verbale, non verbale et paraverbale,
- D'expliquer le processus de communication,
- D'expliquer la notion feed-back,
- De citer 6 éléments favorisant la communication verbale,
- De citer 6 éléments favorisant la communication non verbale,
- De schématiser le processus de communication,
- De citer 5 éléments influençant de manière négative la communication,
- D'observer le patient afin de recueillir des données objectives au service du raisonnement clinique,
- D'utiliser les techniques d'entretien afin de recueillir des données subjectives au service du raisonnement clinique,
- D'expliquer ses actions au patient pris en charge ainsi qu'à son entourage en précisant le rationnel sous-jacent.

2 - Information et continuité des soins - Dossier patient : composition, réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés - Saisie des informations à l'aide d'outils numériques.

L'élève ambulancier sera capable :

- De transcrire les informations reçues concernant l'état clinique et social du patient,
- D'assurer le suivi des informations afin de permettre la continuité des soins,
- De citer les différents éléments composant le dossier patient,
- De connaître la réglementation relative aux informations détenues par un professionnel de santé et figurant dans le dossier patient,
- De connaître la législation afin d'assumer pleinement sa responsabilité dans la transmission de l'information (notion de secret professionnel),
- De connaître les modalités d'utilisation des logiciels permettant la saisie d'informations dans le dossier de soins informatisé,
- De saisir de manière effective les informations concernant le patient dans le logiciel.

3 - Dossier de transport et pièces obligatoires pour la facturation et la facturation et la prise en charge du transport du patient.

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer les différents documents composant le dossier de transport du patient,
- De faire la différence entre la facture et l'annexe à la facture,
- De rechercher l'ensemble des éléments essentiels à la facturation,
- De citer les périodes où la tarification des transports est majorée,
- De citer les différents types de transports potentiellement réalisables par une société de transport sanitaire.

4 - Transmission d'un bilan d'urgence à une régulation médicale - Transmission d'un bilan de surveillance lors de transports sanitaires - Rédaction de rapport d'intervention, feuille de surveillance, fiche de décharge - Recueil des éléments nécessaires pour élaborer le dossier de transport sanitaire - Transmission de données à l'aide d'outils numériques (outils de télétransmission) - Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données - Saisie numérique d'un bilan et/ou de surveillance.

L'élève ambulancier sera capable :

- De rédiger une fiche bilan tout en mentionnant l'ensemble des bilans réalisés (vital, complémentaire, lésionnel) ainsi que les principaux éléments à rechercher lors de la prise en soins d'un patient,
- D'utiliser une fiche bilan afin de transcrire les différentes données obtenues lors de l'interrogatoire et de l'examen clinique du patient,
- De transmettre un bilan d'urgence (vital ou non) à la régulation médicale du centre 15,
- De transmettre un bilan de surveillance lors d'un transport sanitaire,
- De rédiger une fiche de surveillance et une fiche de décharge,
- De recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration du dossier de transport sanitaire,
- De connaître le règlement général relatif à la protection des données,
- De saisir numériquement un bilan et/ou un bilan de surveillance,
- De transmettre un bilan en radio-transmission en utilisant de manière appropriée le matériel,
- D'utiliser les termes adéquats de radio-transmission,
- De connaître l'alphabet OACI.

5 - Transmission d'informations - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis.

L'élève ambulancier sera capable :

- De transmettre un bilan ordonné et hiérarchisé, et de le réajuster si besoin,
- De transmettre ses savoir-faire à d'autres élèves,
- D'autoévaluer ses acquis et élaborer des objectifs de formation personnels.

Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques

1 - Organisation du système de santé (- Les établissements de soins, Les services d'urgence, - Les alternatives à l'hospitalisation).

L'élève ambulancier sera capable :

- De citer les différents types d'établissement de soins,
- De différencier les différents types d'établissement de soins,
- De présenter la structure d'un service d'urgences en présentant ses différents secteurs,
- D'expliquer l'organisation de la prise en charge du patient à son arrivée aux urgences,
- De définir la notion de parcours de soins.

2 - Les plans de secours (Les différents plans de secours, La chaîne des secours au quotidien, La chaîne des secours en cas d'urgence)

L'élève ambulancier sera capable de :

- De définir un plan d'urgence et de secours,
- De citer les principaux plans d'urgence et de secours et en expliquer l'organisation,
- D'expliquer le rôle de l'ambulancier lors d'un plan d'un plan ORSEC NOVI,
- De schématiser la chaîne des secours en cas d'urgence.

3 - L'organisation des entreprises de TS² et des services hospitaliers en charge des TS.

L'élève ambulancier sera capable :

- D'expliquer le mode de fonctionnement d'une entreprise de TS,
- D'expliquer le mode de fonctionnement d'un service hospitalier de TS,
- De définir le rôle et la place (+/- hiérarchie) de chaque fonction composant l'entreprise de TS,
- De définir le rôle et la place (+/- hiérarchie) de chaque fonction composant un service hospitalier de TS.

4 - L'organisation du TS et la place de l'ambulancier.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître la contribution spécifique qu'il apporte dans l'organisation d'un TS,
- D'organiser le TS en prenant en compte les particularités liées au patient et à sa prise en charge durant le transport.

² TS : comprendre Transport Sanitaire.
Réf. : FGG/CA septembre 2023

5 - L'organisation de l'aide médicale urgente - Rôle et missions des SAMU et SMUR, SDIS.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir et d'expliquer l'organisation de l'AMU
- De définir le CODAMUTS,
- De citer les différentes missions du SAMU,
- D'expliquer le fonctionnement du SAMU,
- De définir le CESU,
- De citer les différentes missions du SMUR,
- D'expliquer le fonctionnement du SMUR,
- De citer les différentes missions du SDIS,
- D'expliquer le fonctionnement du SDIS.

6 - Les différentes professions de santé et leur champ de compétences respectif.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître les différents corps de métiers composant le personnel paramédical et de soins,
- De connaître les différents corps de métiers composant le personnel médical,
- De citer les autres professionnels composant le corps des personnels d'éducation et de rééducation, le personnel médico-technique, et les autres types de personnels.

7 - Définition de l'équipe de soins et des différentes responsabilités de chaque acteur.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître les différents professionnels composant une équipe de soins,
- D'expliquer la responsabilité de chacun,
- De connaître le champ de compétences de chacun.

8 - Notion d'organisation du travail (Organisation du travail collectif et individuel, Législation du travail et du travail posté)

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître l'organisation du travail au sein d'un groupe hospitalier/dans une entreprise de transport sanitaire,
- D'expliquer les principes du travail collectif au sein d'une équipe,
- De connaître la législation du travail et du travail posté (public ou privé).

9 – Outils de planification des transports.

L'élève ambulancier sera capable :

- De connaître les différents outils permettant la planification des transports,
- D'utiliser les outils de planification des transports pour organiser sa planification journalière.

- 10 - Organisation de l'activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle - Intégration et positionnement au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.
L'élève ambulancier sera capable :
- De comprendre comment est organisé l'activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle,
 - De s'intégrer dans cette organisation.
- 11 - Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants.
L'élève ambulancier sera capable :
- De connaître les différentes techniques organisation et d'animation d'un groupe de professionnels ou d'apprenants,
 - D'animer une réunion composée de professionnels et/ou d'apprenants.
- 12 - Dispositif de coordination, réunions de travail institutionnelles et, groupes de travail.
L'élève ambulancier sera capable de différencier ce qui est travaillé durant les réunions de coordination, les réunions institutionnelles et les groupes de travail.
- 13 - Démarche de certification et méthodes d'auto-évaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soin (- Pour soi-même, En équipe pluriprofessionnelle) - Notion de certification et d'accréditation.
L'élève ambulancier sera capable :
- De connaître les modalités de la démarche de certification et d'amélioration continue de la qualité,
 - De s'intégrer dans une démarche qualité et de gestion des risques. de s'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation et d'actualisation de sa pratique
- 14 - Les indicateurs qualité (Signification, Utilisation) - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques.
L'élève ambulancier sera capable :
- De connaître la signification des indicateurs qualité,
 - D'utiliser les indicateurs qualité,
 - D'utiliser les outils permettant l'analyse critique des pratiques,
 - De mettre en œuvre les méthodes permettant l'analyse critique des pratiques.
- 15 - Prise en compte de l'éthique, la bioéthique, la santé environnementale dans son activité.
L'élève ambulancier sera capable de respecter l'éthique, la bioéthique et la santé environnementale dans sa pratique professionnelle (au sein de l'entreprise et au contact du patient et de son entourage).

16 – Les évènements indésirables (Repérage, Procédures, Traçabilité, Règlementation).

L'élève ambulancier sera capable :

- De repérer un évènement indésirable
- De connaître et de suivre les procédures de déclaration des évènements indésirables,
- D'Effectuer la traçabilité de l'évènement indésirable,
- De Connaître la réglementation en termes de gestion des évènements indésirables

17 - Les risques sanitaires.

L'élève ambulancier sera capable :

- De définir une situation à risque exceptionnelle,
- D'expliquer les différents éléments constituant les risques NRBC,
- De participer au regard de son champs de compétences, à la prise en charge des impliqués et des victimes aux regard des différents plans,
- D'effectuer une prise en charge en situation exceptionnelle en respectant le principe du Damage Control,
- De définir la notion de Damage Control.

LES STAGES EN MILIEUX CLINIQUES ET EN ENTREPRISE

L'organisation des stages relève de la compétence des Instituts de formation d'ambulanciers en collaboration avec les structures d'accueil. Ils sont agréés par le Directeur de l'IFA³.

Les stages sont effectués sur la base de 35 heures de travail effectif par semaine.

Ces stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier ainsi qu'en entreprise, dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'élève doit, durant sa formation, réaliser au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Les stages représentent 245 heures, soit 7 semaines.

- 2 semaines continues (soit 70 h) en entreprise de transport sanitaire
- 2 semaines continues (soit 70 h) en service d'urgence ou en SAMU ou au SMUR
- 3 semaines continues (soit 105 h) en service de court ou moyen séjour ou pédiatrie ou rééducation fonctionnelle.

MODALITES GENERALES

Avant le stage

Chaque stage fera l'objet d'un temps de préparation où seront présentés les modalités et objectifs.

Pendant le stage

L'encadrement est réalisé sur un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'Ambulanciers et le référent encadrant l'élève dans la structure d'accueil.

Le portfolio et le document portant sur l'évaluation de l'acquis des compétences doit permettre de suivre les acquisitions des compétences de l'élève ambulancier tant sur l'école que sur le lieu de stage.

Après le stage

Une exploitation du stage est réalisée. Elle est centrée sur l'apprentissage et permet de répondre à l'attente des objectifs institutionnels et personnels.

Une supervision professionnelle centrée sur le vécu du stage.

³ IFA : Institut de Formation d'Ambulanciers.
Réf. : FGG/CA septembre 2023

PLANIFICATION DE LA FORMATION

SESSION DU 4 SEPTEMBRE 2023 AU 23 FÉVRIER 2024

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	04/09/23 au 08/09/23	11/09/23 au 15/09/23	18/09/23 au 22/09/23	25/09/23 au 29/09/23	02/10/23 au 06/10/23	09/10/23 au 13/10/23	16/10/23 au 20/10/23	23/10/23 au 27/10/23	30/10/23 au 03/11/23	06/11/23 au 10/11/23	13/11/23 au 17/11/23	20/11/23 au 24/11/23	7/11/23 au 01/12/23
AMBU	M1	M2	M1	M2	M3	M8	stage 1	stage 1	M4	M4	M5	stage 2	stage 2

évaluation
Bloc 1

	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	34	25	26
	04/12/23 au 08/12/23	11/12/23 au 15/12/23	18/12/23 au 22/12/23	25/12/23 au 29/12/23	01/01/24 au 05/01/24	08/01/24 au 12/01/24	15/01/24 au 19/01/24	22/01/24 au 26/01/24	29/01/24 au 02/02/24	05/02/24 au 09/02/24	12/02/24 au 16/02/24	19/02/24 au 23/02/24	26/02/24 au 01/03/24
AMBU	M4	M5	M5	congés	congés	M6/M7	M9	M10	stage 3	stage 3	stage 3	M10	rattrapages

évaluation
Bloc 4

évaluation
Bloc 2

évaluation
Bloc 5

EVALUATIONS ET VALIDATIONS DE BLOCS

BLOCS	MODULES	CRITERES D'EVALUATION	EPREUVES	NOTATION	CONDITION DE VALIDATION DU BLOC
1	1	<p>Au terme des enseignements, l'élève ambulancier sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De pertinence dans l'identification de la situation relationnelle, - De faire preuve d'une communication et d'échanges de qualité auprès du patient et de son entourage, - D'apporter des informations et des conseils pertinents au patient et à son entourage, 	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation comportant une épreuve pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical d'une durée de 30 minutes - évaluation des compétences en stage par le biais du portfolio 	Sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 / 20 points - Validation des compétences sur l'ensemble des stages via le portfolio
	2	<ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les capacités du patient et fera preuve de pertinence dans ses choix pour mobiliser les ressources du patient, - D'installer et de mobiliser des patients de manière conforme, - D'organiser et d'aménager l'espace de manière adaptée dans le véhicule de transport terrestre adapté à l'état du patient, - D'identifier les risques dans les mesures prises pour lui-même, pour ses coéquipiers et pour le patient, 			
	3	<ul style="list-style-type: none"> - De rechercher avec pertinence les informations au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser, - De réaliser des soins d'hygiène et de confort en conformité aux modalités et aux règles de bonne pratique, - De personnaliser de manière pertinente des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation, - D'analyser la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé. 			

BLOCS	MODULES	CRITERES D'EVALUATION	EPREUVES	NOTATION	CONDITION DE VALIDATION DU BLOC
2	4	<p>Au terme des enseignements, l'élève ambulancier sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De rechercher des informations pertinentes au regard d'une situation donnée, - De recueillir conformément aux modalités prévues, des données et des paramètres, - De recueillir des informations pertinentes, 	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation comportant une épreuve pratique simulée d'une durée de 20 minutes. - validation de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 : AFGSU 2 - évaluation des compétences en stage par le biais du portfolio 	Sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - validation de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 : AFGSU 2 - évaluation validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 / 20 points - Validation des compétences sur l'ensemble des stages via le portfolio
	5	<ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les risques pour la santé du patient, - D'effectuer des soins pertinents avec l'état de santé du patient, notamment ceux relevant de l'urgence, - De réaliser des soins, notamment ceux relevant de l'urgence, conformes aux modalités de réalisation, - De mettre en œuvre des actions pertinentes. 			
3	6	<p>Au terme des enseignements, l'élève ambulancier sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser les vérifications sur le véhicule sanitaire terrestre avec pertinence, - De repérer des anomalies et des dysfonctionnements et mettra en œuvre des actions correctives, - De réaliser des opérations d'entretien en conformité avec les recommandations du constructeur, adaptées au véhicule sanitaire terrestre, 	Pas d'évaluation sur l'IFA de ce Bloc	Sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - validation des compétences en stage en entreprise de transport sanitaire à l'aide du portfolio par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 / 20 points - Validation des compétences sur l'ensemble des stages via le portfolio
	7	<ul style="list-style-type: none"> - De conduire le véhicule sanitaire terrestre en conformité avec les règles de circulation et de sécurité routière, - D'adapter sa conduite à l'état de la personne. 			

BLOCS	MODULES	CRITERES D'EVALUATION	EPREUVES	NOTATION	CONDITION DE VALIDATION DU BLOC
4	8	<p>Au terme des enseignements, l'élève ambulancier sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser de manière pertinente les opérations d'entretien en fonction de la situation, - D'analyser et d'appliquer de manière pertinente les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de traçabilité, liées aux circuits d'entrée et sortie, de stockage du linge, des matériels et des déchets, - D'effectuer un nettoyage, une désinfection et/ou une décontamination du matériel et des installations en application des recommandations de bonnes pratiques. D'être pertinent dans le repérage et le traitement des anomalies, - De vérifier la conformité et la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisées, - D'être pertinent dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - une étude de situation identifiée en stage. - une évaluation des compétences en stage par le biais du portfolio. 	Sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 / 20 points - Validation des compétences sur l'ensemble des stages via le portfolio

BLOCS	MODULES	CRITERES D'EVALUATION	EPREUVES	NOTATION	CONDITION DE VALIDATION DU BLOC
5	9	<p>Au terme des enseignements, l'élève ambulancier sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De recueillir et analyser les informations de manière pertinente, - De transmettre des informations fiables et pertinentes, - De transmettre des informations sur les activités et les savoir-faire de qualité, - De mettre en œuvre des actions correctives de manière pertinente, - D'identifier le champ d'intervention des différents acteurs gravitant autour du patient et le prendre en compte, - D'organiser sa propre activité, 	<ul style="list-style-type: none"> - une analyse de situation et de pratiques sous la forme d'une évaluation écrite sur table d'une durée de 2 heures - une évaluation des compétences en stage par le biais du portfolio. 	Sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 / 20 points - Validation des compétences sur l'ensemble des stages via le portfolio
	10	<ul style="list-style-type: none"> - De participer aux démarches professionnelles collectives, - D'inscrire ses interventions dans la démarche qualité de la structure, - D'évaluer et d'inscrire avec pertinence sa pratique professionnelle dans le cadre de la démarche qualité, - D'évaluer ses propres besoins en formation professionnelle. 			

OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

Elle est subordonnée :

- Au suivi du cursus complet de formation (pas plus de 40 h d'absences justifiées⁴) qui permet d'acquérir les compétences liées à l'exercice du métier, la présence aux enseignements étant obligatoire.
 - o Cours
 - o Travaux dirigés,
 - o Travaux de groupes,
 - o Séances d'apprentissages pratiques et gestuels
 - o Stages cliniques et en entreprises
- A la validation des 5 blocs de compétences et des 3 stages.
- A l'obtention de l'AFGSU niveau 2.

Vos résultats seront transmis à la DRIEETS (organisme certificateur), la diplomation intervenant à la suite de la tenue et aux délibérations d'un jury final.

Vous serez considérés comme ambulancier diplômé d'Etat à la parution de la liste des diplômés (environs 5 jours après les délibérations du jury final).

⁴ Cf règlement intérieur de l'IFA : article 16
Réf. : FGG/CA septembre 2023

SESSION 2023-2

DATE	BLOC/MODULE	MODALITÉS	POINTS
13/10/2023	Bloc 1 Module 1 (Communication) Module 2 (Ergonomie) Module 3 (Hygiène à la personne)	Evaluation pratique sur une prise en charge d'un patient.	30 points : 10 pts (M1) 10 pts (M2) 10 pts (M3) ramenés sur 20 points
	Bloc 4 Module 8 (Hygiène de l'environnement)	Durée : 30 minutes	10 points
17/01/2024	Bloc 2 Modules 4 et 5 (état clinique et situation d'urgence)	Evaluation pratique sur une prise en charge d'un patient - situation évolutive	40 points : 20 pts (M4) 20 pts (M5) ramenés sur 20 points
	Bloc 5 Modules 8 et 9 (transmission de l'information)	Durée : 30 minutes	30 points : 20 pts (M8) 10 pts (M9) ramenés sur 20 points
13/12/2023	Bloc 4 Module 8 (Hygiène de l'environnement)	Étude de situation rédigée	20 points
23/02/2024	Bloc 5 Modules 8 et 9 (transmission de l'information, règles et valeurs professionnelles - Démarche qualité, travail en équipe)	Étude de cas intégratrice sur table Durée : 2 heures	40 points ramenés sur 20 points

En résumé :

Réf. : FGG/CA septembre 2023

BLOCS	DATES	POINTS	
Bloc 1	Évalué en totalité le 13/10/2023	sur 20 points	
Bloc 2	Évalué en totalité le 17/01/2024	sur 20 points	
Bloc 3	Évalué sur le stage en transport sanitaire	sur 20 points	
Bloc 4	Partie 1 : Évaluée le 13/10/2023 (évaluation pratique associée au bloc 1)	10 points	30 points ramenés sur 20 points
	Partie 2 : Évaluée le 13/12/2023 (étude de situation rédigée)	20 points	
Bloc 5	Partie 1 : Évaluée le 17/01/2024 (évaluation pratique associée au bloc 2)	30 points	70 points ramenés sur 20 points
	Partie 2 : Évaluée le 23/02/2024 (étude de cas sur table)	40 points	

Pour les blocs 1, 2 et 5, des temps de révisions seront organisés en amont de l'évaluation.

ANNEXES

RENSEIGNEMENTS UTILES

INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON
INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS
19 avenue Maison Blanche
93330 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Christophe DEBOUT	-	Directeur de l'IFA	:	01 49 44 36 33 c.debout@ifits.fr
Florence GRILLET - GAUDRY	-	Référente pédagogique Formatrice coordinatrice	:	01 49 44 36 09 f.gaudry@ifits.fr
Cynthia CHARRUAZ	-	Formatrice permanente	:	01.49.44.36.40 c.charruaz@ifits.fr
Cindie AMILLARD	-	Secrétaire	:	01 49 44 36 38 c.amillard@ifits.fr
N° de fax			:	01 49 44 36 01
Standard			:	01 49 44 36 00